



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 3886

Texte de la question

M. Jean Proriol appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur l'absence d'un « ordre » des infirmiers, alors qu'il existe de telles structures pour d'autres professions de santé similaires, comme les masseurs kinésithérapeutes, les pédicures podologues... Infirmiers et infirmières ont exprimé à plusieurs reprises leur souhait de voir créer un ordre professionnel les représentant, non seulement pour faire valoir leurs positions et propositions, mais aussi pour contribuer à l'amélioration du système de santé. A ce jour, aucune disposition en ce sens n'a pourtant été prise. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour répondre à l'attente de cette profession.

Texte de la réponse

Les services du secrétaire d'Etat suivent les dossiers concernant les créations d'ordre professionnel avec une particulière attention. Un consensus paraît cependant nécessaire au secrétaire d'Etat à la santé sur une telle question, qui divise aujourd'hui à l'évidence les professionnels exerçant à titre libéral et les professionnels salariés, notamment hospitaliers.

Données clés

Auteur : [M. Jean Proriol](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3886

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3161

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3611